



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

jeunes

Question au Gouvernement n° 1212

Texte de la question

PLAN JEUNES

M. le président. La parole est à Mme Cécile Dumoulin, pour le groupe de l'Union pour un mouvement populaire. Mme Cécile Dumoulin. Monsieur le haut-commissaire à la jeunesse, le Président de la République a présenté vendredi dernier un plan de très grande ampleur pour l'emploi des jeunes. (*" N'importe quoi ! " sur les bancs du groupe SRC.*)

Chacun le sait, les difficultés économiques que nous traversons touchent plus fortement les jeunes que les autres. Moins expérimentés, moins insérés dans l'emploi, ils subissent de plein fouet les effets du retournement économique actuel. Ceux qui sont sur le marché de l'emploi en pâtissent déjà, et ceux qui vont bientôt sortir du système scolaire risquent de trouver porte close.

Il y a donc urgence. Nous ne pouvons pas nous résoudre à laisser nos enfants commencer leur vie professionnelle par l'inactivité ou le chômage, ou manquer cette étape essentielle dans l'accès à l'autonomie qu'est le travail. Nous ne pouvons pas nous résoudre à ce qu'une génération entière soit durablement marquée par de moindres perspectives de carrière, simplement parce qu'elle est née et donc être arrivée sur le marché du travail au mauvais moment.

Il fallait agir vite et fort. Le Président de la République l'avait demandé, le Gouvernement le fait. Nous ne pouvons que nous en féliciter.

À présent, il s'agit de mettre en oeuvre sans attendre le plan pour l'emploi des jeunes et, au-delà, de mener une réflexion globale sur les politiques de la jeunesse, sur lesquelles travaille la commission de concertation sur les politiques de la jeunesse, dont vous avez la responsabilité.

Pouvez-vous nous présenter les orientations, les modalités et le calendrier de mise en oeuvre de ce plan ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe UMP.*)

M. le président. La parole est à M. Martin Hirsch, haut-commissaire aux solidarités actives contre la pauvreté, haut-commissaire à la jeunesse.

M. Martin Hirsch, *haut-commissaire aux solidarités actives contre la pauvreté, haut-commissaire à la jeunesse.* Vous me demandez, madame la députée, quand doit s'appliquer le plan pour l'emploi des jeunes. Ma réponse est : maintenant.

Les mesures annoncées - zéro charge sur l'apprentissage pour les entreprises de moins de cinquante employés, 1 800 euros sur le contrat de professionnalisation, 1 000 ou 2 000 euros pour un plus bas niveau de qualification, déprécarisation des stages - sont en effet d'application immédiate, le Gouvernement ayant privilégié les dispositions les plus rapides à mettre en oeuvre.

Concrètement, une ou deux d'entre elles nécessitent une application législative. C'est le cas, par exemple, de la déprécarisation des stages, pour laquelle nous utiliserons le véhicule législatif le plus rapide, soit la réforme de la formation professionnelle, soit une proposition de loi spécifique.

D'autres peuvent faire l'objet d'un décret ; elles seront prises avec Laurent Wauquiez avant la fin du mois de mai.

D'autres encore appellent une concertation avec les partenaires sociaux. Avec Laurent Wauquiez, je les ai présentées au comité de pilotage du fonds d'investissement social. Les organisations syndicales et patronales les ont accueillies favorablement.

M. Jean-Pierre Kucheida. Ce n'est pas vrai !

M. Martin Hirsch, *haut-commissaire*. Par le biais des partenariats, les entreprises vont s'engager. Celle dans laquelle le Président de la République a annoncé son plan d'urgence a décidé dès à présent de doubler le nombre d'apprentis qui passeront par ses filières. Carrefour s'est engagé à embaucher 3 000 jeunes en 2009. Ainsi, les unes après les autres, les entreprises s'engagent à mettre en oeuvre ces mesures. Notre but, vous l'avez dit, est de refuser qu'il y ait une génération sacrifiée. Nous voulons au contraire une génération active. *(Applaudissements sur les bancs du groupe UMP.)*

Données clés

Auteur : [Mme Cécile Dumoulin](#)

Circonscription : Yvelines (8^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1212

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : Solidarités actives contre la pauvreté et jeunesse

Ministère attributaire : Solidarités actives contre la pauvreté et jeunesse

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 avril 2009

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 29 avril 2009